

Christophe GUYOT-SIONNEST
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux
SIRET 40161659400016
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Versailles
cgs.conseil@gmail.com 0667399676 www.conseil-cac.com

EIRL
rue
Ville
SIREN

ATTN : SAS en cours de constitution

Issy le 12 10 2020

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

A la suite de mon contact avec Madame , je vous confirme ma proposition de commissariat aux apports de votre EIRL à votre Société en cours de constitution.

Ma mission a pour effet :

d'apprécier la valeur des apports devant être consentis de votre activité de transporteur, d'établir à cet effet le rapport prévu par les dispositions des articles L223-9, L225-8, L225-147 du Code de Commerce.

1. Identification des apporteurs

Monsieur

Société bénéficiaire : Société en cours de constitution

2. Rappel des objectifs de la mission

Garantie de la valeur de l'apport d'une activité d'installation électrique à une future Société.

3. Modalités de notre intervention

3.1 – Intervenants

Christophe GUYOT-SIONNEST, Commissaire aux apports, supervisera la mission de commissariat aux apports. Eventuellement, à titre indicatif, il sera assisté d'un chef de mission, pour effectuer l'ensemble des travaux d'audit.

3.2 – Modalités de l'exécution de nos contrôles

Notre mission se déroulera selon les axes suivants :

- Prise de connaissance générale de l'entités ;
 - Recherche d'informations juridiques de base ;
 - Examen des documents de base concernant l'opération ;
 - Contacts éventuels avec les conseils extérieurs ;
 - Contrôle de la valeur de l'apport (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés);
- Rédaction du rapport de commissariat aux apports.

Nous soulignons par ailleurs que notre mission de commissaire implique certaines vérifications spécifiques ou travaux spécifiques. A ce titre, nous comptons sur l'entière coopération de votre personnel afin qu'il mette à notre disposition l'ensemble des documents juridiques, comptables et autres informations nécessaires à notre mission.

3.3 – Période d'interventions et délais

Les journées d'interventions sont à déterminer en fonction de nos plannings.

4. Lettre d'affirmation

Au terme de nos travaux, nous pourrions être amenés à demander à la direction de votre société, une lettre rappelant le contenu des déclarations importantes qui auront été faites.

5. Honoraires

Nos honoraires sont en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de la qualification professionnelle des collaborateurs affectés à la mission.

Compte tenu des diligences et obligations professionnelles qui nous obligent, nos honoraires sont basés sur un taux horaire de XX Euros HT, frais et débours en sus.

Nous évaluons le budget de temps à YY heures soit un budget total de ZZ€HT.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente en marquant votre accord sur ses termes accompagné d'un virement ou d'un chèque de ZZA€.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

(Merci d'indiquer la mention « Bon pour accord »)

Monsieur
Fondateur,

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
0667399676 cgs .conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com

ANNEXE A LA LETTRE DE MISSION

Liste des documents à nous communiquer :

- 2 dernières liasses fiscales 2019 2018 FEC 2019 et FEC provisoire 2020 de l'activité avant apport.
- Traité d'apport ;
- CNI 3 derniers relevés de compte bancaire mensuels 2020 ;
- Dossier d'évaluation de l'EIRL ;
- Projet juridique Société en constitution M0 CNI Déclaration de non condamnation et de filiation, CNI, Statuts...